

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE
NATURE ADMINISTRATIVE SIGNEE LE 12/02/2024
POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

ALIXIA SUPPORT

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
Représentée par Monsieur Paul SALVADOR, Président, dûment mandaté à cet effet,
- ALIXIA SUPPORT dont le siège social est à
Représentée par _____ dûment mandaté à cet effet,

La convention initiale en date du 1/01/2024 arrivant à terme au 31/12/2024, il est accordé un prolongement pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Pendant cette période supplémentaire, ALIXIA SUPPORT sera redevable de la redevance correspondante fixée à 70 € HT par demi-journée et 100 € H.T par journée d'occupation d'un bureau, pour y assurer des RDV avec des demandeurs d'emploi dans le cadre de prestations pôle emploi, sur le site de la pépinière et hôtel d'entreprises de Gaillac et Graulhet.

Fait à Téco, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,
Paul SALVADOR

Pour l'occupant,